

MAIRIE  
DE  
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS  
MORBIHAN

-----  
Code Postal : 56730  
Téléphone 02 97 45 23 15  
Téléconie 02 97 45 39 16

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 AVRIL 2008**

Le Conseil Municipal débute à 20 heures 30

Le Conseil s'est assemblé sous la présidence de Dominique Vanard , maire en session ordinaire, à la salle Keruzen avec autorisation de la Préfecture afin de permettre un accès au public plus nombreux, à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le 7 avril 2008

**Présent** : Dominique VANARD, Bernard BRIGNON. Alain LAYEC, Nathalie RIO, Bernard COLLONNIER, Jean-Claude DREVILLON, Yves ROLLIN, Régine SIMON, Annaïg MAGON DE SAINT ELIER, Xavier DESTENAY , Anne JUGUET, Jean-Félix MELIN, Ghyslaine TASNON, Jean CAVAGNI, Jean-Pierre PAYEN, Alain OUVRARD, James REUTIN.

**Absent excusé** : Michel GUILLEMOTO – procuration à Jean-Félix MELIN  
Annick LE DU- procuration à Bernard COLLONNIER

**Secrétaire de séance** : Alain LAYEC

**Ordre du jour**

**1- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 mars.**

Approbation à l'unanimité.

**2- Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2007**

Madame Le Maire donne lecture du compte administratif 2007

Les dépenses fonctionnement s'élèvent à 912 177, 39 euros pour 1 842 525, 00 inscrits au budget primitif (dont 823 775 € de virement à la section d'investissement).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 093 163, 90 euros pour 1 842 525, 00 prévus

Madame Le maire se retire, les conseillers passent au vote

Votants : 18, Suffrages exprimés : 18, pour : 17, contre : 0, Abstention : 1 (M. GUILLEMOTO)

### **3- Affectation des résultats comptables 2007**

L'excédent cumulé de la section d'investissement s'élève à 1 801 050,64 euros,

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2007, soit 1 180 986, 51 euros,  
Est viré en totalité à la section d'investissement

Votants : 19, Suffrages exprimés : 19, pour : 18, contre : 1 (M. GUILLEMOTO),  
Abstention : 0

### **4- Vote des budgets primitifs 2008**

Dépenses de fonctionnement pour un montant de 2 244 515 euros

Comprenant : Des charges exceptionnelles d'honoraires avocat de l'Erika

Des charges pour un emploi municipal supplémentaire

Des charges d'honoraires pour les futures études

Recettes de fonctionnement équilibrées pour un montant de 2 244 515 euros

En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de : 4 501 701 euros.

Votants : 19, Suffrages exprimés : 19, pour : 17, contre : 0, Abstention : 2  
(M. DESTENAY, M. GUILLEMOTO)

### **5- Taux d'imposition de 2008**

Madame Le Maire propose que les taux d'imposition des taxes locales directes restent inchangés

Taxe d'habitation 6,00%, Taxe foncière bâti 10,93%, Taxe foncière non bâti 38,87%

Votants : 19, Suffrages exprimés : 19, pour : 18, contre : 0, Abstention : 1 (M. GUILLEMOTO)

### **6- Budget annexes du camping et port**

Approbation des comptes administratifs 2007 et budget primitifs 2008 à l'unanimité.

### **7- Subventions de fonctionnement aux associations**

Les Subventions de fonctionnement versées aux associations s'élèvent à 22 095 € dont 5 000 € pour les festivités du millénaire de l'abbatiale.

Approbation à l'unanimité.

## **8- Délégation du conseil municipal au maire**

Un certain nombre des attributions du Conseil Municipal sont déléguées au maire en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale.

## **9- Fixation des indemnités de fonction**

Suivant la strate démographique à laquelle appartient la commune, les indemnités sont fixées de la façon suivante :

Indemnité du maire à : 1 159 € mois (soit 31 % de l'indice 1015)

Indemnité de chaque adjoint : 561,19 €mois (soit 15 % de l'indice 1015)

Indemnité du conseiller délégué : 224,48 €mois (soit 6 % de l'indice 1015)

Approbation à l'unanimité.

## **10- Création d'un emploi administratif**

Afin d'élargir les heures d'ouverture de la Mairie, et traiter les dossiers ADMR, Madame Le maire propose la création d'un emploi sur la base du grade d'Adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

Approbation à l'unanimité.

## **11- Détermination du nombre des emplois auxiliaires pour la saison touristique**

Afin de répondre aux besoins saisonniers, il est décidé de créer les emplois suivants pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août :

1 hôtesse d'accueil au Point d'Information touristiques

3 MNS au Poste de secours plage du Goh Velin

2 agents d'entretien

1 garde champêtre auxiliaire

Approbation à l'unanimité.

## **12- Camping municipal du kerver renouvellement de la convention de régie.**

La convention de régie est reconduite avec madame Nelly Le Gain, pour une durée d'un an, suivant les mêmes conditions que celles fixées antérieurement.

Approbation à l'unanimité.

### **13- Questions diverses**

Intervention des adjoints sur les premiers dossiers importants :

Bernard BRIGNON : adjoint Travaux, équipement, qualité de la vie

Premières mesures pour les travaux à mettre en place :

Sécurité et protections sur les dunes et chemins côtiers

Sécurité circulation sur les routes et circulation centre bourg

Réglementer parking sur le port pour les remorques

Alain LAYEC : adjoint Urbanisme, aménagement du territoire

Mise en place d'un groupe de travail

Etude de faisabilité en cours sur les projets en partenariat avec les administrations

Nathalie RIO : adjoint Vie économique, tourisme, agriculture

Contact en cours avec des entreprises intéressées pour s'installer sur la commune

Rencontre avec les commerçants

Remise en état des aires de jeux, devis en cours

Inventaire des friches agricoles à établir

Bernard COLLONNIER : adjoint Affaires sociales, éducation, jeunesse

Reprise des dossiers ADMR

Aménagement à la résidence Armor

Etude en cours pour aider l'école

Jean-Claude DREVILLON : Culture, sport et communication

Etat des lieux sur le sport

Fixer des réunions avec les associations

Fixer un calendrier des manifestations

Madame le Maire conclue ce Conseil elle remercie les Gildasiens d'être venus si nombreux et propose de renouveler la tenue de séance du conseil dans la salle Keruzen 1.

La séance est levée à 22 heures.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Alain LAYEC

Dominique VANARD